

RCS : ANGERS Code greffe : 4901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ANGERS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2009 B 00097 Numéro SIREN : 415 073 568 Nom ou dénomination : A.E.T. AMENAGEMENTS D'ESPACES DE TRAVAIL
--

Ce dépôt a été enregistré le 06/11/2023 sous le numéro de dépôt 16740

A.E.T AMENAGEMENTS D'ESPACES DE TRAVAIL

**Société à responsabilité limitée
au capital de 118 800 euros
Siège social : Les Hallebardières
LE VIEIL BAUGÉ
49150 BAUGE EN ANJOU
SIREN 415 073 568 RCS ANGERS**

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 31 OCTOBRE 2023**

ARRIVÉ AU GREFFE DE COMMERCE
LE 06 NOV. 2023

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 avril 2023

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 avril 2023 s'élevant à 42 845,09 euros de la manière suivante :

A la réserve légale à hauteur de 5 % du résultat 2 142,25 euros
Qui s'élève ainsi à 8 348,52 euros

A titre de dividendes aux associés..... 25 000,00 euros
Soit 20,83 euros par part

Le solde 15 702,84 euros
En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 17 084,18 euros.

Il est précisé que :

- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 avril 2023 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 6 250 euros,
- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 avril 2023 non éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 18 750 euros.

Le paiement des dividendes sera effectué à compter du 31 octobre 2022.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1^{er} janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8 % perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

G.E.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

L'Assemblée Générale reconnaît avoir été informée qu'en application de l'article L. 131-6, III, 2° du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par les associés qui ont le statut TNS dans la Société, leur conjoint ou le partenaire auquel ils sont liés par un pacte civil de solidarité ou leurs enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :

- à prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant,
- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant.

Enfin, il est précisé que, conformément à l'article L.131-6 du Code de la Sécurité Sociale, est assujettie à cotisations et contributions sociales, la fraction des dividendes versée au gérant majoritaire et/ou aux membres associés de son foyer fiscal, qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel du compte courant d'associé.

En conséquence, l'Assemblée Générale prend acte que la distribution n'est pas soumise à cette législation, les dividendes n'excédant pas le seuil de 10 % du capital social et du solde moyen annuel de son compte courant.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 30 avril 2020 : Néant

Exercice clos le 30 avril 2021 : Néant

Exercice clos le 30 avril 2022 :

25 000 euros, soit 20,83 euros par titre

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 6 250 euros

dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 18 750 euros

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 31 octobre 2023

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme

Monsieur Gaël EDIN
Gérant non associé



G.E.

In Extenso

SARL A.E.T

Comptes annuels
Bilan au 30/04/2023

LES HALLEBERDIERES
49150 BAUGE EN ANJOU
SIRET : 41507356800040



A stylized handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke.

IN EXTENSO BAUGÉ
Route d'Angers
49150 BAUGE-EN-ANJOU

Tél : 02.41.84.15.15
Fax :

Bilan Actif

	Brut	Amort. Prov.	Net Au 30/04/2023	Net Au 30/04/2022
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immo. incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	21 230	19 344	1 887	2 867
Installations tech., matériels et outillages industriels	14 330	13 422	908	1 800
Autres immobilisations corporelles	47 386	44 358	3 028	2 640
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations évaluées selon mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés	4 500		4 500	4 500
Prêts				
Autres immobilisations financières	3 862		3 862	3 862
TOTAL (I)	91 308	77 123	14 185	15 668
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières, autres approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Clients et comptes rattachés	190 859		190 859	119 468
Autres	19 330		19 330	18 708
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres Titres	5 000		5 000	5 000
Instruments de Trésorerie				
Disponibilités	175 416		175 416	311 180
Charges constatées d'avance	1 356		1 356	5 347
TOTAL (II)	391 960		391 960	459 703
Frais d'émission d'emprunts à étaler (III)				
Primes de remboursement des obligations (IV)				
Ecarts de conversion actif (V)				
TOTAL GENERAL (I à V)	483 267	77 123	406 144	475 370

Bilan Passif

		Net Au 30/04/2023	Net Au 30/04/2022
CAPITAUX PROPRES			
Capital social ou individuel	dont versé : 118 800	118 800	118 800
Prime d'émission, de fusion, d'apport			
Ecart de réévaluation			
Ecart d'équivalence			
Réserves :			
- Réserve légale		6 206	4 818
- Réserves statutaires ou contractuelles			
- Réserves réglementées			
- Autres réserves		1 381	
Report à nouveau			-32 127
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)		42 845	59 897
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
TOTAL (I)		169 233	151 388
AUTRES FONDS PROPRES			
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
Autres			
TOTAL (I BIS)			
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL (II)			
EMPRUNTS ET DETTES			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		2 754	14 225
Emprunts et dettes financières diverses		8 828	8 689
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		150 179	210 629
Dettes fiscales et sociales		75 150	90 439
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance			
TOTAL (III)		236 912	323 983
Ecart de conversion passif (IV)			
TOTAL GENERAL (I à IV)		406 144	475 370
Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques et CCP			

Compte de résultat

Compte de résultat	Du 01/05/2022 au 30/04/2023			Du 01/05/2021 Au 30/04/2022
	France	Exportation	Total	Total
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises	274 017		274 017	266 915
Production vendue de biens				
Production vendue de services	825 373	11 158	836 531	815 913
Chiffre d'affaires Net	1 099 390	11 158	1 110 548	1 082 828
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation reçues				
Reprises sur amort., dépréciations, provisions, transferts de charges			480	14 328
Autres produits			6	19
TOTAL (I)			1 111 034	1 097 175
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			200 473	198 433
Variation de stocks (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stocks (matières premières et autres appro.)				
Autres achats et charges externes *			659 372	657 400
Impôts, taxes et versements assimilés			6 153	8 458
Salaires et traitements			136 007	133 792
Charges sociales			56 735	53 456
Dotations aux amortissements sur immobilisations			4 222	12 177
Dotations aux dépréciations des immobilisations				
Dotations aux dépréciations des actifs circulants				
Dotations aux provisions pour risques et charges				
Autres charges			47	5 456
TOTAL (II)			1 063 008	1 069 173
* Y compris :				
- Redevances de crédit-bail mobilier			27 935	22 957
- Redevances de crédit-bail immobilier				
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			48 026	28 003
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
Produits financiers de participation (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)			380	211
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL (V)			380	211
Charges financières				
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)			700	869
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières placements				
TOTAL (VI)			700	869
RESULTAT FINANCIER (V - VI)			-320	-658
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)			47 706	27 344

Compte de résultat (Suite)

Compte de résultat (Suite)	Du 01/05/2022 Au 30/04/2023	Du 01/05/2021 Au 30/04/2022
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	4 565	3 150
Sur opérations en capital		98 500
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge		
TOTAL (VII)	4 565	101 650
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	512	
Sur opérations en capital		68 165
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions	137	
TOTAL (VIII)	649	68 165
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	3 915	33 485
Participations des salariés (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	8 776	933
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	1 115 979	1 199 036
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	1 073 134	1 139 139
BENEFICE OU PERTE (TOTAL DES PRODUITS - TOTAL DES CHARGES)	42 845	59 897
<i>(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs</i>		3 150
<i>(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs</i>	512	
<i>(3) Dont produits concernant les entités liées</i>		
<i>(4) Dont intérêts concernant les entités liées</i>		